



Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 AVRIL 2024

Étaient présents :

AUBERT Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, LEYRIS Françoise, FURIC Brigitte,
EL BAZAZI Omar, ESPERANDIEU Anne, PEILLEX Jean-François, GRANCIER Charlotte, MATHON
Elodie, MOUTET Nathalie, GAIO Christine, ADAM Gilles, ROCHE Julien, ROGIER Olivier

MATHON Elodie 20h45

EL BAZAZI Omar 20h50

Secrétaire de séance : MOUTET Nathalie

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06.02.2024 :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Demande d'ajout de deux délibérations :

Objet : Projet sanitaires publics salle de la Blache et « Stratégie Vélo »

Le Maire expose le projet de sanitaire à la salle de la Blache ainsi qu'un espace vélo.

Le montant de ce projet s'élève à 33 349 euros HT

Des subventions peuvent être allouées par l'ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Région.

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce projet.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Ester en justice pour la fin du mandat

Le conseil municipal réuni ce jour et constatant le nombre de contentieux engagés à l'encontre des communes, décide de donner délégation à Monsieur le Maire, pour la durée restant du mandat pour ester en justice en cas de besoin et ce dans les domaines suivants : Urbanisme, Personnel communal, police municipale, sécurité dans les Etablissement Publics.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations :

Objet : Réhabilitation de la Fontaine des Aliziers, demande de subvention auprès du PNR - Parc Naturel Régional – 2^{ème} Tranche, auprès de la Région, dans le cadre du programme « Coup de Pousse » pierres sèches.

Monsieur le Maire expose que le projet de la réhabilitation de la Fontaine des Aliziers, dont le coût prévisionnel est estimé à 22 966 € TTC (19 138 € HT) est susceptible de bénéficier d'une subvention du PNR. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- Restauration des 3 statues de l'Eglise

Monsieur le Maire expose que le projet de la restauration des 3 statues de l'Eglise Saint Pierre aux Liens et de plusieurs chandeliers, celui-ci est susceptible de bénéficier de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du département de l'Ardèche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter ces subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : délibérations pour demande de remboursement auprès du SDE :

Le Maire expose que le SDE07 a facturé à tort à diverses communes dont Payzac, de l'électricité qui concernait le SISPEC. Nous sommes en attente de reversement pour le Quillard : pour un montant total de 2 047.99 € (309.54 € + 228.76 € + 953.88 € + 555.81 €). Sur les conseils de la DGFIP et de note CDL, nous devons émettre les titres de recettes à l'encontre du SDE 07 afin de régulariser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les écritures comptables nécessaires.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif budget principal 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de François COULANGE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Françoise LEYRIS après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Objet : Vote du budget primitif 2024

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses : 613 492.07 € - Fonctionnement Recettes : 613 492.07 €
Investissement Dépenses : 485 439.65 € - Investissement Recettes : 485 439.65 €

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de voter les subventions pour les associations. Les montants des subventions sont répartis ainsi :

APE	400 €	Ass. De le Chasse	100 €
Ass. Chien fou	2 000 €		
Ass. Reste	100 €	Uram	50 €
Ass. La corbeille aux tricots	100 €	Rock n Potes	50 €
Comité d'Animation exceptionnelle	500 €	Eglises Romanes	100 €
Comité d'Animation	370 €	Banque alimentaire	250 €
AFC	100 €	Au gré des vents	300 €

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses :

Différentes questions ont été abordées : Chantier Ecole, Cimetière, CCID, PCS, PCS...

Fin de la réunion 23h15

Le Maire
F. COULANGE

